

## REUNION DELEGUES DU PERSONNEL FAI DU 26 NOVEMBRE 2013

	<b>ZONE / CC</b>	<b>Questions</b>	<b>Réponses</b>	<b>Responsables</b>
<b>CGT 1</b>	<b>DIRECTION</b>	Les nuits deviennent plus fraîches, que comptez-vous faire concernant les équipes de nuit qui travaillent dans l'atelier ? Il serait bien de mettre le chauffage !	<p>Nous avons programmé la mise en service des pompes à chaleur suivant les périodes horaires ci-dessous</p> <p>1- Fox et body valve &amp; rack les PAC fonctionnent sans arrêt du dimanche minuit au samedi 6h00.</p> <p>2- Dual Clutch les PAC fonctionnent de 3h00 à 18h00 du lundi au vendredi</p> <p>3- F50 ligne assemblage fonctionne toute la semaine du dimanche minuit au samedi matin 6h00</p> <p>la période d'Hiver prochaine va aussi nous servir de test afin de confirmer la bonne gestion dans toutes les conditions extrêmes.</p> <p>Une spécification est en cours d'écriture pour une étude technique de cloisonnement des zones démontées</p>	<b>M. PERPIGNAN P. VUGIER</b>
<b>CGT 2</b>	<b>DIRECTION</b>	Vous avez annoncé une demande de 250000 heures de chômage partiel pour 2014 concernant 180 postes. Ces 180 postes et ce chômage partiel concerneront combien de salariés au total ?	La demande de chômage partiel n'a pas encore été formalisée auprès de la Direccte. Nous avons demandé au préalable l'avis des élus CE sur une demande qui serait de l'ordre de 250000h (réparties sur l'année 2014) pour les 1000 salariés des différents services de FAI	<b>C. BENOIST</b>
<b>CGT 3</b>	<b>DIRECTION</b>	Depuis plusieurs années, il y a un quasi gel des salaires à FAI. Le cours de la vie ne cesse d'augmenter, et l'engagement de Ford d'apporter de l'activité afin de maintenir au moins 1000 emplois n'est toujours pas respecté. Nous demandons concernant le chômage partiel de 2014 la compensation de salaire par Ford de 5% car il n'est pas normal que les salariés en pâtissent de nouveau, cela fait trop d'années que cela dure.	Jusqu'à présent nous avons toujours été en mesure de répondre aux salariés qui nous ont demandé de ne pas être impactés par le chômage partiel. Même si le principe général reste la répartition équitable du chômage partiel, nous continuerons à répondre à ces demandes individuelles qui évitent le chômage aux personnes les plus fragiles financièrement ou personnellement.	<b>C. BENOIST</b>

## REUNION DELEGUES DU PERSONNEL FAI DU 26 NOVEMBRE 2013

	<b>ZONE / CC</b>	<b>Questions</b>	<b>Réponses</b>	<b>Responsables</b>
<b>CGT 4</b>	<b>DIRECTION (Case)</b>	Ou en sommes-nous de la validation de l'APAVE pour les préhenseurs de chargement / déchargement du secteur CASE. Ces pièces sont très lourdes et il serait bien que ces préhenseurs soient opérationnels rapidement.	Les préhenseurs ont été validé le 21/11/2013. Les premiers opérateurs ont été formés à l'utilisation de celui.	<b>H. RIBES</b>
<b>CGT 5</b>	<b>DIRECTION</b>	Lors de la dernière réunion des délégués du personnel, vous affirmiez que les délégués, quels qu'ils soient, ne pouvaient pas se trouver sur le site en dehors de leurs heures habituelles de travail s'ils n'étaient pas en heures de délégation. Or le Code du Travail précise que les représentants du personnel « peuvent, tant durant les heures de délégation qu'en dehors de leurs heures habituelles de travail, circuler librement dans l'entreprise ». Donc le Code du Travail dit la même chose que nous disions en réponse à vos affirmations précitées lors de la dernière réunion des délégués du personnel. Restez-vous sur votre position ?	Vous citez ici l'article L. 2143-20 du code du travail sur la libre circulation des délégués syndicaux. Ce que j'ai évoqué lors de la réunion précédente se sont les règles qui s'appliquent à l'ensemble des salariés sur la durée de travail maximale journalière : 10 heures (article L.3121-34) et sur le temps de repos minimum de 11h entre deux périodes travaillées ( article L.3131-1). Vous êtes effectivement libres d'utiliser vos heures de délégation comme bon vous semble, nous demandons simplement que vous le fassiez dans le respect du code du travail. Vous prétendez que vous pouvez rester 15h sur le site à condition de ne pas être payé par l'employeur, j'ai simplement rappelé que cela engageait notre responsabilité en cas d'accident.	<b>C. BENOIST</b>
<b>CGT 6</b>	<b>DIRECTION</b>	Alors que la plupart des salariés ne sont plus en APA, vous avez fait le choix de communiquer (votre version) sur la situation de l'entreprise par courrier, pour quelle raison ?	Nous avons communiqué des informations au personnel comme nous le faisons régulièrement. En quoi cela constitue un problème ?	<b>C. BENOIST</b>

## REUNION DELEGUES DU PERSONNEL FAI DU 26 NOVEMBRE 2013

	<b>ZONE / CC</b>	<b>Questions</b>	<b>Réponses</b>	<b>Responsables</b>
<b>CGT 7</b>	<b>DIRECTION (Fox)</b>	Secteur Carter Fox, vous réorganisez ce secteur, en diminuant le nombre de salariés, et en augmentant la charge de travail. Comment justifiez-vous ça, il faut donc consulter le CHSCT et le CE.	Il n'y a aucune réorganisation dans ce secteur. Nous faisons le point sur les tâches non payées (alignement du RTO).	<b>H. RIBES</b>
<b>CGT 8</b>	<b>DIRECTION</b>	Cela fait la deuxième fois qu'une canalisation du réseau incendie lâche (centrale électrique et devant les vestiaires), en occasionnant de nombreux dégâts. Le fait que le réseau incendie soit vétuste ne risque-t-il pas de générer des problèmes de sécurité pour le personnel en cas d'incendie ?	NON	<b>O. BOIDIN</b>
<b>CGT 9</b>	<b>DIRECTION</b>	Pouvez-vous nous communiquer le nombre de salariés au chômage par secteur ?	En novembre le personnel qui aura le plus chômé, se sont les salariés des racks qui reprendront en décembre par la fabrication d'un nouveau modèle. Pour vous donner un ordre d'idée, mais les chiffres changent tous les jours, le lundi 25 novembre les 101 personnes pointées en CLD se répartissaient de la façon suivante : Racks 49, usinage alu8, zone D ( TTH & gears) 10, indirect prod 2, DCT 6, maintenance 9, ME 1, CPQS 3, logistique 1, assemblage 10, ressources humaines 2	<b>C. BENOIST</b>
<b>CGT 10</b>	<b>DIRECTION</b>	Pouvez-vous nous communiquer les dates des premières fermetures de 2014 ?	Aucune pour l'instant, le 2 et 3 janvier sont travaillés.	<b>C. BENOIST</b>

## REUNION DELEGUES DU PERSONNEL FAI DU 26 NOVEMBRE 2013

	<b>ZONE / CC</b>	<b>Questions</b>	<b>Réponses</b>	<b>Responsables</b>
<b>CGT 11</b>	<b>DIRECTION</b>	Les premiers soins se sont multipliés avec l'utilisation des racks, des protections ont été mises en place au niveau de l'ol 01.0010 assy 6F35, cela doit être généralisé à l'ensemble de l'usine au plus vite, quand comptez-vous le faire ?	Pour l'assemblage, le travail sera lancé pour réalisation de tous les postes à partir de décembre	<b>G. GENOT S. PERPIGNAN</b>
<b>CGT 12</b>	<b>DIRECTION (Assemblage 6F35)</b>	Faites nous un point sur le nombre de transmissions à démonter.	A ce jour : 1080 transmissions à démonter	<b>G. GENOT S. PERPIGNAN</b>
<b>CGT 13</b>	<b>DIRECTION (Assemblage 6F35)</b>	Toutes les transmissions sont-elles à démonter pour les mêmes raisons ?	Non 830 transmissions défaut plate (fournisseur GKN) 70 transmissions défaut divers production (banc, fuites...) 180 transmissions lancement	<b>G. GENOT S. PERPIGNAN</b>
<b>CGT 14</b>	<b>DIRECTION</b>	Si le retard sur le volume des transmissions 6F35 n'est pas comblé d'ici la fin de l'année, est-ce que ce volume sera rajouté aux 105 000 de 2014 ?	Les transmissions programmées devront être produites. Le retard actuel est de 1700 transmissions.	<b>G. GENOT S. PERPIGNAN</b>

## REUNION DELEGUES DU PERSONNEL FAI DU 26 NOVEMBRE 2013

	<b>ZONE / CC</b>	<b>Questions</b>	<b>Réponses</b>	<b>Responsables</b>
<b>CGT 15</b>	<b>DIRECTION (Assemblage 6F35)</b>	<p>Sur la ligne assy 6F35, très peu de postes sont adaptés au travail des femmes, notamment en zone sèche.</p> <p>Hors, le samedi matin en heures supplémentaires des salariées viennent travailler en zone sèche.</p> <p>Pouvez-vous nous certifier que les postes sont bien adaptés au personnel féminin ?</p> <p>Pouvez-vous nous communiquer les OP où ces salariées ont travaillé ?</p>	<p>Le personnel féminin <u>volontaire</u> a été affecté sur des postes compatibles avec les analyses ergonomiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-OP 10 mise en place Kit 1 avec le lift assy</li> <li>-OP 110 mise en place différentiel et étiquette</li> <li>-OP 240 mise en place des vis carter et vissage</li> <li>-OP 500 en double pour mise en place des vis sur VBAC et vissage</li> <li>-OL 600 approvisionnement du Oil Pan</li> <li>-OP 730 mise en place bouchons avant lavage</li> </ul> <p>Avant ces affectations, une présentation du poste a été effectuée et <u>après l'accord du personnel</u>, une formation a été effectuée.</p>	<b>G. GENOT S. PERPIGNAN</b>
<b>CGT 16</b>	<b>DIRECTION</b>	<p>Le médecin du travail, ergonome, a fait un tour de la ligne Assy 6F35, et il a expliqué aux salariés que les postes de travail étaient chargés, et qu'il préconisait de doubler les postes.</p> <p>Que comptez-vous faire ?</p>	<p>Comme nous déjà répondu plusieurs fois à la même question sur le même sujet posée par DP ou CHSCT, nous respectons nos objectifs donnés lors de la présentation initiale au CE et CHSCT en janvier 2013.</p> <p>A ce jour, notre retour d'expérience est suffisamment conséquent. De ce fait :</p> <p>Le groupe de travail s'est reconstitué depuis début novembre (médecin, ergonome, HR, ME, Assemblage)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Toutes les fiches ergonomiques ont été revues par ergonome et médecin</li> <li>-Les postes prioritaires ont été ciblés</li> <li>-Le médecin du travail a préconisé le doublement des postes les plus difficiles dans l'attente de solutions techniques pour les alléger.</li> <li>-Un groupe de travail avec les opérateurs et les spécialistes sera lancé sur OL 10 avant fin novembre</li> <li>-Les postes prioritaires seront tous revus suivant le même process afin de trouver des sources d'améliorations.</li> </ul> <p>-</p>	<b>G. GENOT S. PERPIGNAN</b>

## REUNION DELEGUES DU PERSONNEL FAI DU 26 NOVEMBRE 2013

	<b>ZONE / CC</b>	<b>Questions</b>	<b>Réponses</b>	<b>Responsables</b>
<b>CGT 17</b>	<b>DIRECTION</b>	<p>Il est reconnu que le métier d'assemblage a évolué, et nous pensons que les salaires des assembleurs doivent être revus à la hausse ?</p> <p>Y aura-t-il un budget conséquent pour la zone assemblage en 2014 ?</p>	<p>Les analyses de poste des métiers d'assemblage ont été revues et tiennent compte des changements comparés à la 5R55 S.</p> <p>Les négociations annuelles 2014 devraient se dérouler comme d'habitude aux alentours de la fin du premier trimestre et du début du second trimestre, votre organisation syndicale pourra faire part de ces revendications à cette occasion</p>	<b>C. BENOIST</b>
<b>CGT 18</b>	<b>DIRECTION</b>	<p>Lors de la dernière réunion DP, vous nous avez expliqué qu'il n'était pas possible qu'un de nos collègues handicapés puissent continuer à se garer à l'intérieur du site parce qu'il ne possédait pas de FORD.</p> <p>Existe-t-il une dérogation pour les véhicules Renault ?</p> <p>En effet, nous avons constaté qu'une Clio stationnait sur l'emplacement informatique depuis plusieurs jours.</p>	<p>La mise à la disposition de ce véhicule pour le service informatique fait partie d'un contrat. Au prochain renouvellement de ce contrat il est prévu de changer ce véhicule.</p>	<b>C. BENOIST</b>

## REUNION DELEGUES DU PERSONNEL FAI DU 26 NOVEMBRE 2013

	<b>ZONE / CC</b>	<b>Questions</b>	<b>Réponses</b>	<b>Responsables</b>
<b>CGT 19</b>	<b>DIRECTION (TTH)</b>	<p>Plusieurs salariés ont été mutés du TTH vers d'autres secteurs, et pas remplacés. Ces absences se font sentir, il manque du personnel, cela se traduit par le fait qu'on demande à certains salariés de quitter un poste pour un autre pendant un temps plus ou moins loin laissant un autre collègue assumer seul un poste ou il faut être deux.</p> <p>Idem à la grenailleuse SCHLICK ou ils sont souvent deux alors qu'un troisième salarié ne serait pas un luxe.</p> <p>Pour rappel, il y a pas mal de salariés âgés de 50 ans et plus dans ce secteur. Aggraver la charge de travail n'est pas une bonne solution. Il faut remplacer les départs.</p> <p>Est-ce une réorganisation, si oui, pourquoi le CE et le CHSCT n'a pas été, consulté ?</p>	<p>Au 1<sup>er</sup> novembre, l'effectif du TTH était identique à celui de 2011 pour un volume diminué de 37 % (de 2950 trans GFT à 1860 trans)</p> <p>Pour absorber ce surplus de personnel, le TTH a contribué à l'effort demandé aux salariés en envoyant du personnel en APLD.</p> <p>L'arrivée de la 6F35 a contribué à la création de nouveaux postes notamment au service MP&amp;L et à l'usinage des gears, des personnes ont émis le souhait de changer leur orientation de carrière et ont donc quitté le TTH pour les gears ou MP&amp;L.</p> <p>Ceci n'a nullement changé l'organisation du TTH, il y a juste moins de personnes en APLD.</p> <p>Chaque jour des fours sont en vidange durant 8 à 10h, il n'y a donc pendant ces périodes qu'une personne au poste.</p> <p>Pour le personnel qui change plusieurs fois de poste dans la journée, il s'agit d'une demande du service médical pour soulager le personnel !</p>	<b>E. SICHER</b>
<b>CGT 20</b>	<b>DIRECTION</b>	<p>Il avait été décidé de mettre une machine à café en face du local CHSCT, suite à notre demande, cela fait plus d'un mois et les salariés n'ont toujours pas de machine à café.</p> <p>Cette nouvelle machine est nécessaire pour les personnes travaillant à proximité.</p>	<p>La date a déjà été donnée à la dernière commission restaurant (7 novembre) où Monsieur Lafargue était présent. C'est le 4 décembre 2013.</p>	<b>O. BOIDIN</b>

## REUNION DELEGUES DU PERSONNEL FAI DU 26 NOVEMBRE 2013

	<b>ZONE / CC</b>	<b>Questions</b>	<b>Réponses</b>	<b>Responsables</b>
<b>FO 1</b>	<b>DIRECTION</b>	Pouvez-vous nous expliquer pourquoi Ford ne continue pas son versement de 5% pour compenser la perte de salaire ? Les salariés sont-ils les seuls à devoir perdre de l'argent ?	Ford perd de l'argent depuis des années pour maintenir les emplois à FAI. Nous vous rappelons qu'à l'heure du choix entre l'APLD (plus contraignant et plus onéreux que le chômage partiel classique) et le chômage partiel, la Direction avait, une fois de plus, montré qu'elle protégeait au mieux les intérêts des salariés. Comme nous l'avons expliqué aux membres du CE, ce n'est pas la Direction qui a décidé d'arrêter l'APLD mais la loi qui a changé. Cela dit cette nouvelle loi favorise les nombreux salariés exposés en France au chômage partiel, puisque les entreprises qui adhéraient aux contraintes de l'APLD étaient rares.	<b>C. BENOIST</b>
<b>FO 2</b>	<b>DIRECTION</b>	L'équipe de nuit du secteur usinage des vbacs se plaint du froid dans l'atelier. Serait-il possible de chauffer ce secteur la nuit ?	Nous avons programmé la mise en service des pompes à chaleur suivant les périodes horaires ci-dessous 1- Fox et body valve & rack les PAC fonctionnent sans arrêt du dimanche minuit au samedi 6h00. 2- Dual Clutch les PAC fonctionnent de 3h00 à 18h00 du lundi au vendredi 3- F50 ligne assemblage fonctionne toute la semaine du dimanche minuit au samedi matin 6h00  la période d'Hiver prochaine va aussi nous servir de test afin de confirmer la bonne gestion dans toutes les conditions extrêmes.  Une spécification est en cours d'écriture pour une étude technique de cloisonnement des zones démontées	<b>M. PERPIGNAN P. VUGIER</b>
<b>FO 3</b>	<b>DIRECTION</b>	Le personnel de la salle blanche demande la mise en place d'un espace distributeur à proximité. Le déshabillage plus le déplacement demande en effet beaucoup de temps.	Prévu le 04/12/13	<b>O. BOIDIN</b>

## REUNION DELEGUES DU PERSONNEL FAI DU 26 NOVEMBRE 2013

	<b>ZONE / CC</b>	<b>Questions</b>	<b>Réponses</b>	<b>Responsables</b>
<b>FO 4</b>	<b>DIRECTION</b>	MP&NL control des stocks dispose de deux pc pour 5 personnes. Est-il possible d'avoir plus de pc ?	l'installation dans les nouveaux locaux nous permettra de finaliser le poste de chaque personne.	<b>M. ANDRE</b>
<b>FO 5</b>	<b>DIRECTION</b>	Quand est ce que le bureau de control stock sera de nouveau disponible ?	Il reste deux points à la société EIFFAGE pour terminer ces travaux (grilles de clim dans le local des compteurs de pièce + goulottes électriques dans le bureau du contremaitre). Proposition de faire une pré-réception mardi 26 dans la matinée afin de pouvoir réintégrer ces locaux dans la semaine.	<b>M. ANDRE</b>
<b>FO 6</b>	<b>DIRECTION</b>	De multiples problèmes d'organisation existent au service logistique. Une enquête est en cours quand les premiers effets se feront sentir ? Le personnel commence à réellement souffrir de cette situation.	La participation à cette enquête des salariés de la logistique a été importante. Cela a nécessité un investissement conséquent de la part du groupe désigné par le CHSCT. Comme vous, j'ai insisté pour que nous puissions rendre une synthèse rapidement malgré les indisponibilités des uns et des autres.	<b>C.BENOIST</b>
<b>FO 7</b>	<b>DIRECTION</b>	Quand est ce que les nouveaux engins (still) seront mis à disposition des personnels ? Une formation serait nécessaire pour les caristes ? Quand sera-t-elle dispenser ?	Des réceptions et contrôle par société agréée.  La formation de prise en main des nouveaux chariots élévateurs sera dispensée de manière préalable à la mise à disposition.	<b>M. ANDRE F. MAURY</b>
<b>FO 8</b>	<b>DIRECTION</b>	Suite au dégât des eaux le sol des vestiaires hommes est sale. Pouvez-vous demander un nettoyage ?	GSF n'a pas le matériel pour supprimer les traces de boues. une commande est en cours.	<b>G. LEBRET S. BASSET</b>

## REUNION DELEGUES DU PERSONNEL FAI DU 26 NOVEMBRE 2013

	<b>ZONE / CC</b>	<b>Questions</b>	<b>Réponses</b>	<b>Responsables</b>
<b>FO 9</b>	<b>DIRECTION</b>	Questions déjà posées. L'après-midi les distributeurs sont souvent vides. Un remplissage supplémentaire peut-il être effectué ?	Requête transmise à la Sodexo. <i>Un remplissage supplémentaire a déjà été acté (octobre 2013). On va faire un point avec eux sur l'évolution des consommations avant d'envisager un passage supplémentaire.</i>	<b>O. BOIDIN</b>
<b>FO 10</b>	<b>DIRECTION</b>	Le personnel d'après-midi se plaint du fait que le repas soit froid ainsi que du manque de choix.	Remarque transmise à la Sodexo. <i>Pour information, seules quelques personnes se sont plaintes à ce jour. Notamment, celles arrivant en fin de service.</i>	<b>O. BOIDIN</b>
<b>FO 11</b>	<b>DIRECTION</b>	La participation patronale sur un repas peut-elle être augmentée ?	Non, mais rien n'empêche le Comité d'entreprise de contribuer à la prise en charge des repas pris sur site.	<b>C. BENOIST</b>
<b>CFTC 1</b>	<b>DIRECTION</b>	Machine à café à côté du TTH: Local en mauvais état (plafond). La réparation est-elle programmée ? il y a une fuite d'eau à côté de la machine à café du TTH (tuyauterie sous toiture). A quand la Réparation ?	Les plaques sont en commande. La fuite d'eau est réparée.	<b>G. LEBRET</b>
<b>CFTC 2</b>	<b>DIRECTION</b>	Des pièces, transmissions, sont stockées un peu partout dans l'usine FAI sur des zones à priori non repérées. Pourquoi ? Cela répond-il aux exigences de FPS ?	Plusieurs raisons sont à l'origine des stocks multiples dans l'usine : Canopy non réceptionné après travaux, stock pile à la demande du fournisseur, démontage suite à problème de qualité sur les transmissions. Chaque stockage est dans tous les cas validé par un lay-out issu du ME, qui valide la capacité et la qualité du stockage même si le marquage au sol ne correspond pas à un market place, une ru balise délimite les zones si besoin. La validation du dit Lay-out me permet de répondre que oui nous suivons les demandes de FPS.	<b>M. ANDRE</b>

## REUNION DELEGUES DU PERSONNEL FAI DU 26 NOVEMBRE 2013

	<b>ZONE / CC</b>	<b>Questions</b>	<b>Réponses</b>	<b>Responsables</b>
<b>CFTC 3</b>	<b>DIRECTION</b>	Quel est le résultat de la "fermeture" (isolation thermique) de la zone d'usinage du case en terme de maintien de la température et de consommation d'énergie ?	Depuis que la zone « case » est terminée, la température ambiante est comprise entre 18 et 28 °C, comme spécifié dans le cahier des charges. Pour information, actuellement, la température oscille entre 19 et 21 °C.	<b>M. PERPIGNAN P. VUGIER</b>
<b>CFTC 4</b>	<b>DIRECTION</b>	Pourquoi les formations à l'Anglais se font-elles quasiment uniquement via le DIF alors que la nécessité au poste de travail pour de nombreux salariés de FAI est évidente (documentations en Anglais, formateurs parlant Anglais ou Américain, notices en Anglais...) ? Le fait d'avoir des documentations et notices en Anglais répond-il aux normes Européennes et Françaises ? N'est-il pas dangereux de ne pas avoir des documentations en Français (risques de mauvaises manipulations ou autres) ?	Pour 2012/2013 nous avons réalisé 5 348 heures d'anglais dont 360 en DIF. A notre connaissance, il n'existe qu'une seule documentation en Anglais, c'est celle relative à la formation UNICO.	<b>F. MAURY</b>
<b>CFTC 5</b>	<b>DIRECTION</b>	Quels sont les salariés pour lesquels le recyclage SST est pris dans le cadre de la formation à leur poste de travail ? Qu'en est-il des membres du CHSCT ?	Ceux pour lesquels il y a une obligation légale (agents de surveillance par exemple)	<b>F. MAURY O. BOIDIN</b>
<b>CFTC 6</b>	<b>DIRECTION</b>	Pourquoi le prix des repas n'est-il pas harmonisé entre Sodexho FAI et Sodexho GFT ? Comment procédez-vous pour les salariés "prêtés à GFT" ?	Nous avons déjà répondu plusieurs fois à cette question. La réponse n'a pas changé. Les 2 sociétés sont différentes et les 2 contrats sont différents.	<b>O. BOIDIN</b>

## REUNION DELEGUES DU PERSONNEL FAI DU 26 NOVEMBRE 2013

	<b>ZONE / CC</b>	<b>Questions</b>	<b>Réponses</b>	<b>Responsables</b>
<b>CFTC 7</b>	<b>DIRECTION</b>	Quelles perspectives d'évolution de carrière ont des salariés qui sont mutés sur des postes dont le coefficient maxi est inférieur à celui qu'ils possèdent ?	<p>Nous avons en effet quelques salariés qui ont changé de fonction et pour lesquels les responsabilités/autonomie... ont diminué ce qui induit un poste avec un coefficient maximum inférieur au leur. Ex TL hier, cariste aujourd'hui ou TL hier ; agent de fabrication aujourd'hui.</p> <p>Nous avons tout d'abord essayé d'offrir à un nombre important de TL une possibilité de reconversion vers le métier de conducteur mainteneur qui offre les mêmes possibilités d'évolution. Cependant aujourd'hui un petit nombre de TL occupe effectivement un poste moins élevé, ils sont prioritaires pour les ouvertures de poste équivalent à leur niveau (comme pour l'appel à candidature pour 2 TL en logistique). Dans cette attente, leur salaire est bien évidemment maintenu à leur coefficient.</p>	<b>C.BENOIST</b>
<b>CFTC 8</b>	<b>DIRECTION</b>	Pourquoi la Direction de FAI a décidé de dénoncer l'accord sur l'évolution de carrière du personnel ouvrier ?	Les avantages/inconvénients de notre accord et en particulier de l'outil d'évaluation ont été longuement exposé aux délégations syndicales qui participent aux négociations en cours. Il s'agissait en tout état de cause du bon moment pour changer puisque nous avons de nouveaux métiers dans l'atelier.	<b>C.BENOIST</b>
<b>CFTC 9</b>	<b>DIRECTION</b>	<p>Pourquoi les demandes de DIF concernant la fin de l'année sont-elles reportées ?</p> <p>Pourquoi y-a-t-il encore des activités sous-traitées alors que du chômage partiel est annoncé pour 2014 ?</p>	<p>Nous avons « repoussé » <u>deux</u> demandes de DIF sur 2014 pour des salariés qui n'avaient plus de droit</p> <p>Pour la sous-traitance, il reste effectivement de nombreuses activités qu'il n'est pas prévu d'internaliser comme la restauration, le nettoyage des sanitaires, les vidanges des machines à laver... etc.</p>	<b>F. MAURY C.BENOIST</b>

## REUNION DELEGUES DU PERSONNEL FAI DU 26 NOVEMBRE 2013

	<b>ZONE / CC</b>	<b>Questions</b>	<b>Réponses</b>	<b>Responsables</b>
<b>CFTC 10</b>	<b>DIRECTION</b>	De nouveaux chariots élévateurs ont été achetés par FAI. Quel est nombre de chariots, voitures, achetés ? A quel usage sont-ils destinés ? Doivent-ils répondre à des normes Ford particulières ? Si oui, lesquelles ?	Les engins de manutention ne sont pas achetés mais font l'objet d'un leasing. Ils répondent aux standards Ford en matière de sécurité et sont en cours de validation via le ME et le service sécurité avant d'être mis en service. Une adéquation est établie pour chaque engin en fonction de son activité, c'est aussi en cours de réalisation par le ME.	<b>M. ANDRE</b>
<b>CFTC 11</b>	<b>DIRECTION</b>	Est-ce que tous les secteurs où le port de la chasuble est obligatoire sont identifiés ? Y-a-t-il une signalétique obligatoire qui doit-être en place ?	Lors de l'analyse de l'existant du nouveau marquage Pedestrian à mettre en place (procédure FAS 08-079), les zones crantées rouges ainsi que les zones dédiées (0 chariot ou 0 piéton) auront un marquage spécifique avec le port de la chasuble obligatoire. Une réponse plus précise sera apportée lors de la réunion ordinaire du CHSCT qui se déroulera le 11 décembre 2013.	<b>P. LATOURNERIE</b>
<b>CFTC 12</b>	<b>DIRECTION</b>	Où en-est l'étude, par Ford Land, de la remise en place du totem Ford à l'entrée de notre site ?	Pas de nouvelle à ce jour	<b>C.BENOIST</b>
<b>CFTC 13</b>	<b>DIRECTION</b>	Pourquoi la Direction de FAI a réduit le niveau d'entretien des espaces verts ? Quelle est sa politique environnementale et d'entretien des espaces verts (tontes, taille et entretien des arbres et arbustes...) vis-à-vis du Comité d'Entreprise ?	Le contrat n'a pas été réduit vis-à-vis du comité d'entreprise, il l'a été pour la totalité du site avec une fréquence moins importante de l'entretien des espaces verts.	<b>C.BENOIST</b>

## REUNION DELEGUES DU PERSONNEL FAI DU 26 NOVEMBRE 2013

	<b>ZONE / CC</b>	<b>Questions</b>	<b>Réponses</b>	<b>Responsables</b>
<b>CFTC 14</b>	<b>DIRECTION</b>	Les températures extérieures ne sont pas encore extrêmement basses pour autant la température à l'intérieur de l'usine a sérieusement chuté. Les pompes à chaleur fonctionnent-elles ? Quels sont les résultats de l'étude thermique qui devait être faite ? Quelles sont les actions correctives prévues pour garantir de bonnes conditions de travail pour l'ensemble du personnel ?	<p>Nous avons programmé la mise en service des pompes à chaleur suivant les périodes horaires ci-dessous</p> <p>1- Fox et body valve &amp; rack les PAC fonctionnent sans arrêt du dimanche minuit au samedi 6h00.</p> <p>2- Dual Clutch les PAC fonctionnent de 3h00 à 18h00 du lundi au vendredi</p> <p>3- F50 ligne assemblage fonctionne toute la semaine du dimanche minuit au samedi matin 6h00</p> <p>la période d'Hiver prochaine va aussi nous servir de test afin de confirmer la bonne gestion dans toutes les conditions extrêmes.</p> <p>Une spécification est en cours d'écriture pour une étude technique de cloisonnement des zones démontées</p>	<b>M. PERPIGNAN P. VUGIER</b>
<b>CFTC 15</b>	<b>DIRECTION</b>	Allées piétonnes manquantes à plusieurs endroits: programmation de la signalisation au sol ?	Un projet est en cours afin de répondre au programme Pedestrian suivant la procédure Ford FAS 08-079 révisée en novembre 2013 (extérieur – intérieur de l'atelier).	<b>P. LATOURNERIE</b>
<b>CFTC 16</b>	<b>DIRECTION</b>	Suite au problème de canalisation d'eau le sol des vestiaires doit –être nettoyé. A quand la programmation ?	GSF n'a pas le matériel pour supprimer les traces de boues. Une commande est en cours.	<b>M. PERPIGNAN S. BASSET</b>
<b>CFTC 17</b>	<b>DIRECTION</b>	Le salarié ayant eu de l'APLD en 2013, a-t-il le droit de répondre positivement au demande de sa maîtrise pour faire des heures supplémentaires, si oui comment sera-t –il rémunéré.	Nous rappelons que même si nous demandons systématiquement des volontaires pour exécuter les heures supplémentaires, ce n'est pas une obligation. La majoration des heures supplémentaires tient compte du nombre d'heures travaillées dans la semaine. Par conséquent, si vous avez été malade, en RTT, en congés ou en chômage au cours de la semaine qui précède un samedi travaillé, vous ne bénéficierez que de la majoration samedi de 25%.	<b>C.BENOIST</b>

**REUNION DELEGUES DU PERSONNEL FAI DU 26 NOVEMBRE 2013**